... DE LA N. ORLEANS.
... No 73, rue de Chartres.
Nouvelle-Orléans.
Vendredi, 28 juin.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le ... février 1867 ... $609,130 [illegible]

[illegible]

Montant net des primes ... $760,689 [illegible]

[illegible]

Bénéfice net ... $158,677 41

L'actif de la Compagnie est comme suit : [illegible]

... $769,446 51

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. Roux, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS, Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et, pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS. BRIGGS, Président.
AMÉ. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. Roux, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A. E. Montgomery,
Amé Carrière,	Chas Weisbaum,
Geo. A. Fosdick,	A. Lévéque,
Marcus Pitcher,	Frank Williams,
E. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte,	John Thornhill,
John I. Mannsell,	W. A. Violett,
P. Andreson,	D. Fleegle,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A. Freiche,	Harlow J. Phelps,
Geo. W. Dunbar,	Wm. H. Pinckard,
E. F. Stockmeyer,	Henry H. Bryan,
Geo. W. Hynson,	John S. Walls,
Arch'd Montgomery,	J. B. Ehlers,
Henry J. Vose,	George Foster,
E. Marquese,	Andrew Stewart,
	L. S. Pothier.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866 :

Primes d'incendie	$392,131 71	
Primes de marine	122,305 12	
Primes de rivières	505,949 50	
		$1,027,380 45
Montant des primes expirées		886,461 44
Pertes payées et estimées		
Pertes d'incendie	$34,462 06	
Pertes de navires	79,646 96	
Pertes de rivières	249,343 38	
Escompte payé au lieu de scrip	79,762 37	
Taxes payées	56,192 34	
Réassurances payées	61,307 21	
Profits et pertes, dépenses, générales, timbres, escompte en moins, &c.	149,166 00	
		673,730 21
Bénéfice net		$257,751 23
Montant des primes participant au dividende-scrip		464,711 00

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques	$ 80,545 00
Billets garantis par actions	39,994 05
Effets	51,158 51
Propriété foncière	60,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville	79,000 00
Placé en actions de banques	86,000 00
Scrip étranger et du pays, compte de scrip	82,253 20
Compagnie du Dry Dock Vallette	1,875 00
Dû pour primes et en voie de perception	160,969 13
En caisse	287,430 52
	$947,190 [illegible]

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur le montant net des primes gagnées et participantes pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, à partir du deuxième lundi d'août, pour ce dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l B. Newman,	A. Dudell,
F. H. Foley,	Wm. Edwards,
Norman Jackson	A. Ohé,
A. Thomson,	A. S. Bowling.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant :

Montant des primes non expirées le 1866 ... $ 88,294 66

Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1866 :

Sur les risques d'incendie	$377,125 25	
Sur les risques de marine	6,090 74	
Sur les risques de rivières	54,887 45	
		388,096 44
Total des primes		$461,382 44
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1866	$161,438 60	
Primes remboursées	3,450 41	
		164,888 41
Total des primes		$296,485 03

[illegible]

... $94,000 0

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans. Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867, par devant moi, soussigné, Juge de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés J. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été assermentés conformément à la loi, ont déclaré que le susdit tableau est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président,
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 7 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINT-CINQ pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866 — dividende pour lequel il sera émis les certificats à partir de ... février prochain. Il a été résolu en outre de payer, à partir du deuxième lundi de mars prochain, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la Compagnie.

Directeurs :

Geo. Urquhart,	Wm Stevens,
A. Rocheveau,	Chs. Lafitte,
G. W. Babcock,	A. Schreiber,
J. A. White,	John Gauche,
W. P. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre,
T. B. Blanchard.	J. Tuyes.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :—

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866 ... $386,315 35

Primes d'incendie	$234,433 04	
Primes de mer	95,218 61	
Primes de rivières	56,673 70	386,315 35
Moins les risques non expirés	$ 47,946 40	
Primes remboursées	2,942 05	50,888 45
Montant net des primes		$335,427 30
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	$142,194 95	
Pertes sur les mers	104,111 32	
Pertes sur les rivières	18,047 23	
	$264,353 48	
Réassurance	16,482 11	
Remboursements de vingt et de vingt-cinq pour cent	20,019 74	
Plus, les frais, les taxes de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en moins, etc.	31,201 31	296,116 34
Bénéfice net		$ 39,310 [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.
H. CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

[illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]

Bureau, rue Carondelet, No 5.

J. ABEL VÉNTURES vs M. M. MERRILL & CO.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

HENRY HART vs CHARLES UZEE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans — No 14,... En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet numéro Soixante-dix, ... Camp, Sixième, Septième et des Magasins, et désigné par le numéro Vingt-et-un du dit ilet. Le dit lot mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Septième, entre celles du Camp et des Magasins, sur une profondeur de cent-vingt pieds entre ... mesure américaine.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur suivant acte au rapport de J. F. Coffee, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 novembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 mai—juin 8, 15, 21, 27

L. A. Prudence vs Leonard Nicholas Johan.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 18,162 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit description :

Un certain terrain situé au faubourg Trémé, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro DIX-HUIT de l'ilet numéro HUIT, lequel est borné par les rues Derbigny, Claiborne, Columbus et Kerlerec, ayant, mesure américaine, trente-et-un pieds six pouces et une demi-ligne de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de cent pieds, suivant plan de Gonnier daté du 3 juin 1867, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Théodore F. Devos, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 20 d'août 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
20 juin—29; juil 6, 15, 22

R. LABRANCHE vs NICHOLAS BECK & al.
(Thomas Wharton Collens à Theodule Dronett in solido.)

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 9,625 — En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, au Nouveau Faubourg Marigny, désigné par le numéro Dix dans l'ilet numéro Quatre-vingt-cinq, borné par les rues des Champs-Elysées, des Français, des Libertés et de la Force, mesurant soixante pieds de face à la rue des Français, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Ce terrain a été acquis par le défendeur Collens à une vente publique faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, le 30 mars 1858, en vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de février 1858 par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Louis A. Morin vs ses Créanciers, No. 11,377 des dossiers de la ... Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
7 juin—7, 15, 24—juillet 1, 8

Hôtel des Etats-Unis

— A L'ENCAN. —

Succession de RICHARD MURPHY—No 28722
—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 20 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 13 de juin 1867, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de Richard Murphy, décédé, la propriété ci-après décrite, savoir :

Cette propriété de valeur, connue par le nom de l'HOTEL DES ETATS-UNIS située dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau, Chartres et Victoire. Le terrain mesurant 70 pieds 4 pouces 4 lignes de face sur la rue Champs-Elysées, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces sur la ligne vers la rue Moreau ou Chartres; 117 pieds 3 pouces et 4 lignes de large sur le fond d'étendant à la rue Victoire. Sur la ligne de côté, vers la rue Victoire, il y a une première profondeur de 100 pieds, puis à droite 88 pieds 11 pouces vers la rue Victoire et se joignant à la ligne faisant face sur ladite rue.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à trois étages et demie, faisant face à la rue Champs Elysées et connue comme l'Hôtel des Etats-Unis (United States Hotel), bâtie exprès, ayant une cour ... [illegible]

Les conditions de la vente—Un tiers comptant ; l'acquéreur devra assumer le paiement d'un billet pour $1,900, dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable, quoiqu'il ait été renouvelé le 1er de janvier 1868, et garanti par hypothèque ... [illegible]

Acte de vente et les timbres de revenu aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Shannon, notaire public.
19 juin—29—6, 13, 20 juillet

S. McCONNELL vs M. W. WETMORE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 586—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt-six de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
4 juin—4, 13, 21—juil 1, 5

La Compagnie d'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE vs. ANTONIO COSTA.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 579 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—juillet 3, 12, 20, 27

ALMIRA DUBOIS, Administratrice de O. Dubois vs. WILLIAM MISH.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 14,969 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-sept de Juillet 1867, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Wm Mish, à savoir : LA MOITIE INDIVISE à

1o. Trois certains Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Poydras, du Camp et Gravier, et désignés par les numéros Deux, Trois et Quatre, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, le 22 d'août 1837.

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—3, 12, 20, 27 juillet

AUSTIN THORPE & CO vs. ROCHA, BECKER & CO (J. A. De Rocha, J. G. Becker et Wm. H. Ames.)
BUTLER & PITKIN vs. LES MEMES.
WRIGHT, BRINKERHOFF & CO vs. LES MEMES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 17,357, 18,289 et 18,291—En vertu de trois writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux de juillet 1867, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt, No 25, rue Jefferson, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Un lot de meubles et d'effets transportés de la maison anciennement connue comme la maison De Rocha, située à l'angle des rues des Ursulines et Derbigny, Deuxième District, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
20 juin—29, 24, 27, 28—juil et 2

Edwin C. Mix vs. Charles Lanard.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 20,467 — [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

W. A. Hurd vs E. Duncan.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 juin—juil. 1, 3, 5, 8

Succession de Marie J. Chazel, Veuve Jean Griffon.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — [illegible]

Par ordre de la Cour.
F. R. O'ROURKE, Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.

J. B. DE AMANO vs LEONCE BAYHI.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No. 18,880 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI quinze de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé au Nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Trois de l'ilet numéro Quarante-Cinq, compris entre les rues St-Bernard, Annette, Urquhart et Girod.

Ledit terrain mesure trente-quatre pieds de face à la rue St-Bernard, quatre-vingt-onze pieds dix lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro Deux, cent deux pieds aussi de profondeur sur la ligne limitrophe du numéro Quatre et vingt-cinq pieds de largeur sur la ligne du fond. Le tout conformément au plan annexé à un acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 1er septembre 1866.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Chas. A. Costaing, suivant acte au rapport dudit notaire Cuvillier, en date du 8 juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—22, 29, juil 6, 15

La Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens vs. Martin Gordon Jr.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,682—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-neuf de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, à l'adjudication de :

1o—Deux certains billets, chacun de la somme de cinq mille piastres ($5,000 00) souscrits par P. Coleman, à son propre ordre, datés Nouvelle-Orléans, le 1er d'avril 1861, payables respectivement à un et deux ans de date, aux comptoirs de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville. Les dits billets sont paraphés Ne Varietur, sous la date du 6 d'avril 1861, par John Moebius, recorder, et sont aussi endossés par Martin Gordon Jr. lequel a disposé du protêt et de la notice de protêt. Les dits billets portent intérêt au taux de huit pour cent l'an, de la date jusqu'à paiement. Protestés le 11 décembre 1863, par Sa. Magner, notaire public.

2o—Deux billets chacun de la somme de neuf cent seize piastres et soixante-six cents ($916 66), souscrits par J. G. Wilson, à la Nouvelle-Orléans, le 11 d'avril 1861, payables aux comptoirs de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville, le 1er avril 1862, à l'ordre du dit endosseur, dans le présent affaire, par lequel les billets sont endossés (notice de protêt dispensée). Les dits billets portent intérêt au taux de huit pour cent l'an, de la date de leur échéance jusqu'à parfait paiement et sont paraphés Ne Varietur, Nlle Orléans, sous la date du 11 d'avril 1861, par Theod. Guyol, notaire public, protestés le 11 de ... par S. Magner, notaire public.

3o—Deux billets, chacun de la somme de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf piastres et quatre-vingt-dix-neuf cents ($999 99), souscrits par J. G. Wilson, à l'ordre de Martin Gordon, Jr., et par celui-ci endossés (protêt dispensé), tous deux payables aux Comptoirs de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville, le 1er avril 1863, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, après échéance jusqu'à parfait paiement. Paraphés et protestés, de même que les deux billets ci-dessus, dernièrement décrits.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 mai—29—5, 13, 21, 29 juin

Jas. W. Watson vs Thaddeus P. Mott et le Remorqueur Baltic et al.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 21,355 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 juin 1867 à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, vingt-six de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Le remorqueur BALTIC, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, près de la briqueterie Jourdan, au-dessous de cette ville.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 juin—26—5, 11, 19, 26 juillet

ASHER O. ATKINSON vs. la succession de DANIEL CHRISTIE, John Christie, administrateur.

Succession de Daniel Christie.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 26,634 et 27,167—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un ordre de vente daté du 10 d'avril 1867 tous deux à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le JEUDI, onze de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—Une certaine étendue de terre autrefois établie en une plantation sucrière, située en la Paroisse St-Charles, au côté Est, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à une distance d'environ vingt-sept milles au-dessus de cette ville, contigue aux limites supérieures à la propriété de Telesphore Champagne et aux limites inférieures à la propriété de J. B. Labranche, mesurant seize arpents de face au dit fleuve (primitivement en portions) sur les profondeurs ci-après, savoir :

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Ce le crié étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à deux ans de crédit, l'acquéreur fournira ses propres obligations ... [illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
26 juin—juil. 1, 5, 8, 11.

No 4,000.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.

Alvin Destrehan, veuve de Emile Chanet, et al. vs. Armand Pitot et al.

Cinquième Circuit et District de la Louisiane.

QUATORZE MILLE ACRES DE TERRE dans la Paroisse de Vermillion (Louisiane), et DEUX MILLE SEPT CENT HUIT ACRES DE TERRE dans la Paroisse de St-Landry.

D'APRES l'ordre de l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le Cinquième Circuit et District de la Louisiane, dans le procès de partage de A. Destrehan, veuve de E. Chanet, et al. vs. A. Pitot et al. No 4,000, il sera offert en vente à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à la Nouvelle-Orléans, par M. M. COHEN, master in Chancery et commissaire spécial, à midi, le treizième jour de juillet 1867 conformément aux plans de Wm. J. McCulloh, actuel ... exposés à ladite Bourse, les propriétés des héritiers de McCarthy.

LA TERRE dans la paroisse de Vermillion, située des deux côtés du bayou Vermillion, commençant à environ dix milles au-dessous de la ville d'Abbeville, ayant une profondeur de quarante arpents et une façade s'étendant au bas jusqu'à la baie. Une portion de cette terre a été ci-devant cultivée avec succès en cannes à sucre, et est actuellement plantée en coton. Une partie est bien boisée et la plupart est en prairie labourable, convenable pour des vacheries, dont il s'en trouve déjà d'établies.

Cette propriété sera vendue comme suit :

Dans la Paroisse de Vermillion.

Premièrement—Lots 33, 35, 36 et 55, dans le Township 13, S. R. 3 E. et lots 36, 38, 4 O 41 et 46 dans le Township 14, S. R. 3 E. District Sud Ouest de la Louisiane, rive ouest de la rivière Vermillion, en un seul bloc contenant onze cent soixante (1160) acres, plus ou moins.

Secondement - Lots 45, 49 et 50, Township No 14, S. R. 3 E. S. O. District, borné à l'Est par la rivière Vermillion, au Sud par le Petit-Bayou, et au Nord par les terres premièrement décrites, contenant quatre cent quatre-vingts (480) acres plus ou moins, avec aussi des portions de derrière des lots 56, 58, 59 et 60 du même Township, qu'il en faudrait pour renfermer cent soixante (160) acres, d'après une ligne d'échange établie entre Levi Rice et Allen Campbell, contenant en tout six cent quarante (640) acres, plus ou moins.

3o—Le terrain 45, Township 14 District S. S. 3 E., S. O., comprenant cent (100) acres.

4o—Le terrain 51, T. 14, R. S. 3 E., soixante dix-huit (78) acres.

5o—La partie des terrains 55, 56, 59 et 60, ayant une façade, à la rivière Vermillionville, d'environ vingt arpents, s'étendant, dans le fond, à la ligne de division établie, entre Levi Rice et Allen Campbell, mentionnée dans la seconde description du second morceau de terre, et contenant six cent soixante (660) acres, plus ou moins.

6o—Les terrains 61 et 6, T. 14, S. S., 3 E., District S. O., ayant trois cent cinquante (350) acres, plus ou moins.

7o—Le terrain 67, même Township, cent soixante dix (170) acres, plus ou moins.

8o—Le terrain 68, même Township, cent soixante (160) acres, plus ou moins.

9o—Le terrain 69, même Township, cent soixante (160) acres, plus ou moins.

10—La Section 27, T. 14, R. S. 3 E., contenant quatorze cents (1,400) acres, plus ou moins.

11o—La Section 90, contenant quatorze cents (1,400) acres, plus ou moins.

12o—Les sections 91 et 92, T. 14, R. S., 3 E., et les Sections 78, 89 et 40, T. 13, R. S., 3 E., contenant deux mille quatre cents (2,400) acres, plus ou moins.

13o—La Section 89, T. 14, S. R., 3 E., et la Section 37, T. 15, R. S., 3 E., District S. O., contenant treize cent sept (1,307) acres, plus ou moins.

14o—La Section 83, T. 14, R. S., 3 E., sur la rive Est de la rivière Vermillion, bornée, au-dessus, par la propriété de ..., et au-dessous, par le terrain décrit en dernier lieu, ayant une façade et une profondeur de quatorze cent huit (1,408) acres, plus ou moins.

15o—La Section 85, T. 14, R. S., 3 E., District S. O., sur la rive Est de la rivière Vermillion, bornée, au-dessus, par le morceau de terre ci-dessus décrit ..., contenant cinq cent quatre vingts (580) acres, plus ou moins.

16o—La Section 84, T. 14, R. S., 3 E., bornée, au-dessus, par la propriété susmentionnée d'Adrien Nunez, contenant ensemble trois cent soixante (360) acres, plus ou moins.

17o—Les terrains 46, 47, 52 et 54, même township, ayant chacun cinq arpents de face à la rive Est de la rivière Vermillion, avec quarante arpents de profondeur; ensemble six cent quatre (604) arpents, plus ou moins.

18o—Le terrain 29 T. 14 R. S. 3 E.
19o—Le terrain 42 T. 14 R. S. 3 E.
20o—Le terrain 43 T. 14 R. S. 3 E.

Ces terrains se touchent; ils ont une profondeur de quarante arpents ... [illegible]

Dans la Paroisse St-Landry.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

BRADY & PALMER vs. J. R. BARCLAY

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 17,815 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI huit de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé au Bourg Davergé, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en cette paroisse, ayant mesure américaine, quarante-deux pieds six pouces de face à la rue Jackson sur cent vingt sept pieds dix pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain forme ... de la totalité du terrain désigné par le No Trois de l'ilet No Trente-neuf compris entre les rues Jackson, Madison, Homer et Monroe, suivant plan dressé par A. D'Hémécourt, arpenteur, le 10 de septembre 1866 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville, sous le No 195 au Livre de Plans No 3 ... [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 juin—15, 24 juil 1, 8

MICHAEL DALTON vs la Dame Veuve ELIZA BETH VIOSCA & GUSTAVE WEBER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 9,666—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain ou une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St-Charles, Carondelet, Polymnie et Euterpe, mesurant trente-vingt-cinq pieds de face à la rue Carondelet sur une profondeur et façade à la rue Euterpe, de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
21 juin—29, 6, 16, 22 juillet

La Ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit du Fonds d'Ecole de Mc Donogh vs Walter O. Bell.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,882.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue de Carondelet, les rues St Louis, St James et Court, désignés par les Nos Neuf, Dix et Onze, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté du 10 décembre 1859, et déposé en l'étude de Charles E. Fortier, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 34 au livre de plans No Un.

Les dits terrains mesurent, conformément au dit plan, chacun, trente-quatre pieds de face à la rue St Louis, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et appartiennent au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de ..., suivant acte au rapport de ..., notaire, en date du 13 avril 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er juin—1, 10, 19, 26—2 juillet

Succession de feu JOHN F. KEARNEY

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,440—En vertu d'un jugement rendu le 25 mai 1867, et signé le 31 des mêmes mois et an, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, (autrefois Ste-Marie), de la Commune, Gravier et Magnolia, désigné par le numéro Trois, suivant croquis annexé à un acte de vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, à Charles Benslaier, au rapport de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 décembre 1847.

Le dit terrain mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Locust, les mêmes dimensions derrière et ouvrant sur une ... profondeur de cent quinze pieds quatre pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la dite succession du moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Edward Rigney, suivant acte au rapport de Michael Hahn, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 31 mai 1861.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er juin—1, 10, 19, 26—1, 2 juil

James B. Praque vs W. Bailey.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,261—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

QUATORZE CERTAINS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de la Douane, White, Bienville et Broad, désignés par les numéros SEPT, HUIT, NEUF, DIX, ONZE, DOUZE, TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE, DIX-SEPT, DIX-HUIT, DIX-NEUF et VINGT-DIX de l'ilet numéro QUARANTE, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, arpenteur, le 15 mars 1856, et déposé en l'étude de Selim Magner, notaire public en cette ville, sous le No 39.

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er juin—10, 18, 29; juil 2

La ville de BALTIMORE vs E. A. PATTERSON.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,341—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, ... je procéderai le SAMEDI, vingt-sept de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain ILET DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par l'Avenue Washington, les rues Benjamin, Jacob et Behn et désigné par le numéro Treize, suivant plan de Louis H. Pilié, ... déposé en l'étude d'Edouard Bouny, notaire public en cette ville.

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 mai—juin 6, 14, 22 29

Succession de Mme Mary Merritt—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 28,865.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau—Passage de la Bourse, No 37.

IL sera vendu, lundi, 1er juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 29 mai 1867, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain triangulaire situé à la Métairie, dans le Premier District de cette ville, ayant 30 pieds de face au Chemin de la Métairie, sur une profondeur de 150 pieds, touchant au cimetière Cypress Grove, avec la profondeur qui y correspond, de l'extrémité de la dite façade de 30 pieds à la rue, à une ligne de profondeur de 150 pieds. Ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

La susdite propriété est louée à bail jusqu'au 1er mars 1868, à raison de quatre cent vingt piastres par an, pour quatre ans à partir de la date ... [illegible]

Termes et conditions—La moitié comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur ladite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de l'échéance, jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent l'an, de l'échéance à parfait paiement ... [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er juin—1, 15, 22, 29

L. E. PERROUX vs PIERRE LACOSTE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,229—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt sept de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine étendue de terre située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à quatre milles environ au-dessous de cette ville, ayant deux arpents et demi de face au fleuve, et bornée ... [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 juin—3, 11, 19, 27 juil

Sieur & Dame BRESSOLE GIBERT [ve JOSEPH MENARD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17 745—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI premier de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Girod, Lafayette et Fouchet, et ayant, mesure américaine, vingt pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Tchoupitoulas, ... [illegible]

Le tout conformément au plan dressé par Hugh Grant, ci-devant voyer, et déposé sous le No 54 en l'étude de P. Grima, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 mai—juin 7, 15, 22—juil 1

Henry Keute vs John Bransch.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,324—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit de juillet 1867, à 10 heures A. M., ... à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de CHAUSSURES situé rue Poydras, près de la rue Front Levee, dans le Premier District de cette ville.—Aussi les MEUBLES et effets qui se trouvent à l'étage au-dessus de ... situé à l'angle des rues Fulton et Poydras, même District.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 juin—29—5, 8 juil

No 5689. John L. Barringer contre G. B. Jarvis.

COUR DU PREMIER JUGE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias ... l'Honorable Premier Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, sur les lieux du coin des rues Thalia et Front Levée, le VENDREDI, 5 juillet 1867, à midi—Le fonds d'un établissement à ... [illegible]

JOHN MASKEW, constable du premier Juge de Paix.
27 juin—29—5 juillet

VENTES A L'ENCAN.

Propriété de prix dans le Deuxième District.

Succession de Celeste Marigny.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

SAMEDI, 20 juillet, 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 juin 1867, la propriété ci-après décrite—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Quartier, Hôpital, Mitre et Toulouse. Le dit terrain a, en pied français, 30 pieds de face à la rue du Quartier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, une maison en bois ayant quatre chambres et une galerie; une vieille cuisine ... et d'autres améliorations.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de l'année 1867.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
14 juin—20—6, 13, 20 juillet

Succession de Charles J. Bryant.
No 28,714.

Dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

SAMEDI, le 6 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 8 mars 1867, (dossier No 28,714 de la Cour) la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 16 de l'ilet No 25 B, compris entre les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob. Le dit terrain a 30 pieds 5 pouces 10 lignes de face à la rue Joséphine, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble—toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Cette vente à l'encan étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur donnera un bon, avec bonne garantie, à la satisfaction du curateur de la succession, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats Unis, par devant A. Hero, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—1, 13, 22, 29—6 juillet

Maison agréable, en bois, dans la rue St. Ferdinand, Troisième District.

—EGALEMENT—

Terrains de prix, pour bâtir, dans le même District.

Succession de Jacques Charles Roger (alias Charles Roger).—No 28,067.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, No 62 rue Royale.

JEUDI, 11 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 31 mai 1867 (dossier de la Cour, No 28,067), les propriétés ci-après décrites et appartenant à la dite succession, savoir—

1o—UN TERRAIN qui, avant qu'on eût bâti dessus, faisait partie des terrains Nos 7, 8 et 9 ... [illegible]

2o—TROIS TERRAINS qui se touchent, situés au faubourg Washington, Troisième District de cette ville, ... [illegible]

Voir les plans à la Bourse.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 juin—10, 22, 29—6, 11 juillet

Propriétés de prix dans le Troisième District, comprenant des résidences agréables et des terrains de prix pour bâtir, dans la rue de la Levée ou le Chemin Public, dans la rue Casacalvo ou Royale et dans la rue Lesseps, près le chemin de fer de la ville.

Succession de Nicholas Goetz.
No 28,477.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 62, rue Royale.

MARDI, 16 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 10 mai 1867, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la succession susdite—

[illegible]

Lot de prix dans la rue du Canal, entre les rues Gayoso et Salcedo.

Succession de Phillip William Heins et de sa femme Louisa Dirker.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 37.

MARDI, 16 juillet, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 11 juin 1867, l'ilet ci-après décrit, savoir :

CET ILET DE PRIX compris entre les rues du Canal, Douane, Gayoso et Salcedo, divisé en 24 terrains portant le No 34.

[illegible]

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, au moment de la vente; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant huit pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, par devant E. R. Neghan, notaire public, aux frais des acquéreurs.
1 juin—22, 29—5, 10, 16 juil

RESIDENCE A CARROLLTON.

Mme Veuve Ch. Kerner vs George Kerner et als.

No 3,045.—Deuxième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau : No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 29 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable John A. Cazabat, Juge de la Deuxième Cour de District Judiciaire de la Louisiane, en date du 3 juin 1867, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre à Carrollton, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Short, Canal Avenue, Levée et Première, No 14, et mesurant ... pieds de face sur une profondeur sur 187 pieds 6 pouces de profondeur. Les améliorations consistent en une ... maison en bois à deux étages.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente à l'échéance et 8 pour cent de l'échéance à parfait paiement. ... [illegible]

Actes de vente et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire public.
9 juin—22, 6, 14, 20 juillet

Propriété améliorée à l'encoignure des rues Religieuses et Market.

Succession d'Elizabeth Coyle.

No.— Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau : Place de la Bourse, No 17

SAMEDI, le 20 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 18 mai 1867 et d'un ordre subséquent daté le 10 de juin 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession d'ELIZABETH COYLE, décédée, la propriété ci-après décrite, savoir :

DEUX LOTS DE TERRE dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Market, Religieuses, St-James et St John Baptist, désignés par les Nos. 1 et 2, ... [illegible]

Conditions—pour la part des mineurs, qui constitue la moitié indivise, $300 comptant, ... [illegible]

Acte de vente et les timbres de revenu aux frais des acquéreurs, pardevant T. O. Stark, notaire public.
19 juin—22—6, 13, 20 juillet

VENTES A L'ENCAN.

Morceau de terre de prix dans le Deuxième District.

Succession de Jean Desmarties.
No 28,877.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 62, rue Royale

MARDI 23 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 6 mai 1867, la propriété foncière ci-après décrite, savoir—

Un morceau de terre situé au faubourg Jackson, Deuxième District de cette ville, compris entre les rues Bienville, Antoine, Conti, Chemin de la Métairie ou rue Hélène, ayant les dimensions suivantes, plus ou moins : 300 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, 300 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Antoine, 70 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Conti, 17 pieds 2 pouces 4 lignes de face au Chemin de la Métairie, 121 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Hélène et 201 pieds 10 pouces 4 lignes sur une ligne oblique s'étendant de la rue Hélène à la rue Bienville.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès pour le recouvrement du montant d'un billet, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 juin—29—13, 20, 23 juillet

Maison double, No 294, rue Constance, entre les rues St. André et Joséphine.

No 18,454—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Succession de Vincent Knecht.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
Encanteurs,
N. J. HOEY, encanteur,
Bureau : Place de la Bourse No 17.

SAMEDI le 29 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 17 mai 1867, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de Vincent Knecht, décédé, la propriété suivante—

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, St André et Joséphine, désigné par le No 4 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Constance, sur une profondeur de 120 pieds de profondeur (mesure anglaise). Les améliorations consistent en une maison basse (double) en bois, ayant 4 chambres, ... et connue par le No 294 rue Constance, en face de l'église de St Alphonse.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, ... [illegible]

Actes de vente et les timbres de Revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant S. Magner, notaire public.
Samedi—8, 16, 21, 29 juin

NANCY JEANNE BELL, épouse de Wm. Barrett, vs WMS KRELKENBERG.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,084—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quinze de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ou triangle borné par les rues Poydras, Julia et Broad désigné par le numéro Trois, d'après un croquis annexé à un acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1866, portant vente par Cornelius C. Beard à M. Schell.

Le dit terrain mesure deux cent trente-sept pieds deux pouces sept lignes de face à la rue Julia, deux cent quarante-huit pieds huit pouces deux lignes à la rue Poydras, ... [illegible]

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. Schell suivant acte au rapport du dit notaire Wm. Shannon, en date du 6 mars 1866.

2o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Broad et Julie, désigné par le No Un ... [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur Wm. Martin, ... [illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
13 juin—22, 29 juillet 6, 15

SUCCESSION DE JACOB S. SOLIS.

Vente importante—31 terrains situés dans un quartier destiné à être un des plus beaux de la ville, à un ... du marché Keller et à proximité de plusieurs chemins de fer de la ville et des dépôts du chemin de fer de Jackson

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur
Bureau, rue Carondelet, No. 30.

IL sera vendu à l'encan JEUDI, le 25 juillet 1867 à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District ..., en date du ... 1867, No. 28,... les propriétés ci-après, suivantes, désignées à la succession de Jacob S. Solis.

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à un et deux ans en billets des acquéreurs à leur propre ordre, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour le recouvrement desdits billets.

Actes de ventes pardevant A. Pitot, Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis.
14 juin, 27, 29—5, 13, 18, 25 juillet

SIX TERRAINS, A L'ENCOIGNURE DES RUES WASHINGTON ET SECONDE dans la ville de Carrollton.

Succession de John Booth, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No —.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, LE 29 JUIN 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 27 mai 1867, dossier de la Cour, No —, il sera vendu, pour le compte de la succession de ce défunt, la propriété suivante.

SIX TERRAINS, DANS LA VILLE de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burthe, Short et Seconde, ... [illegible]

CONDITIONS—La moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; la balance à un crédit de douze mois, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété dans l'hypothèque, ... [illegible]

Actes de vente pardevant J. F. Coffey, notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres ... du gouvernement des Etats-Unis requis par la loi.
30 mai—29—1, 5, 13, 22, 29 juin

Vente par le shérif de la Paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

Marie Foix épouse de Conrad Apple et al. vs. Michael Foix et al.

ACTION EN PARTAGE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28,840—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI quinze de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Chippewa, Felicity et St André, désigné par le Numéro Quatorze dans l'ilet Numéro Sept de l'ancien faubourg Lafayette. Le dit terrain mesure, suivant plan ..., pieds de profondeur, mesure française.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Cette propriété a été acquise par Michel Foix d'Henry Hasb, suivant acte au rapport de L. E. Kenney, ci-devant notaire public de la Paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1848.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13 juin—22 29 6 15 juillet

E. Levy et E. F. Trapart contre leurs créanciers et les créanciers de E. Levy & Cie.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 394—Avis donné aux créanciers de Elbeth Levy et Edmond Francis Trapart et aux créanciers de E. Levy & Cie que les pétitionnaires ont enregistré dans le greffe une pétition pour un atermoiement de cinq, douze et dix-huit mois ; ... [illegible]

Par ordre de la Cour.
F. J. LAIZER, Député Greffier.
mai—14, 21—8, 15, 22 juin—3 juil

LEGAL NOTICES.

STATE OF LOUISIANA — SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all whom these presents shall come, greeting.

Whereas, G. A. D. Kemper has purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans, the property hereinafter described, and whereas Mary A. Norwood, widow of Nicholas Norwood, a purchaser of a part of the said property, has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the twenty-third day of March, A. D. 1859, for a monition of advertisement, in conformity to an Act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An Act relative to monitions and mode of proceeding," approved the fifteenth day of March, 1855.

Now, therefore, know ye, and all persons interested therein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana and of the Second District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time, or manner of sale, or for any defect whatsoever; to show cause, within thirty days from the day this monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the Parish aforesaid, on the fifteenth day of March, A. D. 1859, by virtue of an order or decree of this Court, rendered on the eleventh day of May, A. D 1858 in a suit entitled Thomas Sittell vs. James Robb No 14,181 of the Docket of this Court, at which sale the said G. A. D. Kemper became the purchaser for the price of $10,000.

Description of property, as given in the judicial conveyance, viz:

A certain square of ground situated in the Fourth District of this city, (formerly Faubourg Livaudais, in the Parish of Jefferson), designated as square No. 79, on a plan made by Ben. Buisson, surveyor of the Parish of Jefferson, on the 5th day of March, 1832, which square is bounded by ... Sixth, Seven ... Camp and Coliseum streets, and measures 312 feet 6 inches front on each of Sixth and Seventh streets, and 290 feet front on each of Camp and Chestnut streets, together with all the rights, ways, servitudes, &c.

Clerk's Office, New Orleans, May 30, 1867.
A. J. VILLERE, Dep'y Clerk.
my31 jy14 39

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—The State of Louisiana, to all to whom these presents shall come, greeting

Whereas, Edmond Campanel, having purchased at a sale made by the Sheriff of the parish of Orleans, the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the 17th day of June, A. D. 1867, for a monition or advertisement, in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An act relative to monitions and mode of proceeding," approved the fifteenth day of March, 1855.

Now, therefore, know ye, and all persons interested therein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana and of the Sixth District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time, or manner of sale, or for any other defect whatsoever, to show cause, within thirty days from the day this Monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the Parish aforesaid on the 8th day of June, A. D. 1867 by virtue of a decree of this Court rendered on the 8th day of April, A. D. 1867, in a suit entitled John Coleman vs ... No 1827 of the docket of this Court, at which sale the said Edmond Campanel became the purchaser for the price of $1200 cash.

Description of property, as given in the Judicial Conveyance, viz:

A Certain Portion of Ground with the improvements thereon situated in the Second District of this city, in the square composed within Urquhart, Hospital, Roche-blave and Tonti streets, ... [illegible]

By order of the Court.
WM. WOELPER, Clerk
jn22 jy6 30

E. Levy and E. F. Trapart vs their Creditors and the Creditors of E. Levy & Co.

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 19 394—Notice is hereby given to the Creditors of Elbeth Levy and Edmond Francis Trapart and of E. Levy & Co. that they have filed a petition in the mentioned Court praying for a respite of six, twelve and eighteen months, and that a meeting of said Creditors will be held before Louis Duvigneaud, notary public, on FRIDAY the 5th day of July 1867 at 10 o'clock, a. m. for the purpose of taking into consideration and deliberating upon their application, ... [illegible]

By order of the Court.
F. J. LAIZER, Deputy Clerk.
may14

Succession of Florentine Zorn.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. 19,... Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days ... [illegible]

By order of the Court.
P. R. O'ROURKE, Clerk.
je25 29

Succession of Marie J Chazel, Widow of Jean Griffon.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No ... [illegible]

By order of the Court.
P. R. O'ROURKE, Clerk.
je25 29 y3

Succession of Suzette Rouvant.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. [illegible]

By order of the Court.
P. R. O'ROURKE, Clerk.

Succession of John Louis Lacoste.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. [illegible]

P. R. O'ROURKE, Clerk.

THE STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. [illegible]

F. T. FELLOWES, Judge.

In testimony whereof I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court at the city of New Orleans, on this ... day of June in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-seven, and of the Independence of the United States ...

J. O. CHALON, Deputy Clerk.
je25 jy6 13 23

United States Circuit Court.

FIFTH CIRCUIT AND DISTRICT OF LOUISIANA.

Alvin Destrehan, Widow of Amile Chanet, et al., vs. Armand Pitot, et al.—No 4000.

Fourteen Thousand Acres of Land in the Parish of Vermillion, La., and Twenty-Seven Hundred and Eight Acres of Land in the Parish of St. Landry, La.

UNDER order of the Honorable Circuit Court of the United States for the Fifth Circuit and District of Louisiana, in the partition suit of A. Destrehan, Widow of E. Chanet, et al. vs A. Pitot et al., No. 4000, will be offered for sale at the Merchants' Exchange, in New Orleans, by M. M. Cohen, Master in Chancery and special commissioner, at 12 o'clock m. on the 13th day of July, 1867, according to plans of Wm J. McCulloh, late surveyor, to be exhibited in said Exchange—the property of the heirs of McCarthy.

The land in the Parish of Vermillion is situated on both sides of the Bayou Vermillion, commencing about ten miles below the town of Abbeville, having a depth of forty arpents, and a front extending down to the bay. A large part of it was formerly successfully cultivated in Sugar and is now in Cotton. A portion of it is well timbered, and much is high arable prairie, suitable for vacheries (several of which are on it).

This property will be sold as follows :

IN THE PARISH OF VERMILLION

1st. Lots 33, 35, 36 and 55, in Township 13, S. R. 3 E., and lots 36, 38, 40, 41 and 44 in Township 14, S. R. 3 E. South West District Louisiana, West Bank of Vermillion River, in one body, containing eleven hundred and sixty (1160) acres more or less.

2d. Lots 45, 49 and 50 in Township No. 14, S. R. 3 E. S. W. District, bounded East by Vermillion River, South by Little Bayou, and North by lands first above described, containing four hundred and eighty (480) acres more or less, with ... of the rear portions of lots 56, 58, 59 and 60 same township as would contain one hundred and sixty (160) acres, according to a line of exchange established between Levi Rice and Allen Campbell, containing in all six hundred and forty (640) acres more or less.

3d. Lot 45 Township 14 S. R. 3 E. S. W. District, containing one hundred (100) acres.

4th. Lot 51 T. 14 S. R. 3 E., seventy-eight (78) acres.

5th. That portion of lots 55, 56, 59 and 60 having a front on Vermillion River of about twenty arpents, extending to the rear to the division line established between Levi Rice and Allen Campbell mentioned in the above description of second tract and containing six hundred and sixty (660) acres more or less.

6th. Lots 61 and 64 T. 14 S. R. 3 E. S. W. District, containing three hundred and fifty (350) acres more or less.

7th. Lot 67 same township, one hundred and seventy (170) acres more or less.

8th. Lot 68 same township, one hundred and sixty (160) acres more or less.

9th. Lot 69, same township, one hundred and sixty (160) acres more or less.

10th. Section 87 T. 14, S. R. 3 E., containing fourteen hundred (1400) acres more or less.

11th. Section 90, containing fourteen hundred (1400) acres more or less.

12th. Sections 91 and 92, T. 14 S. R. 3 E., and sections 38, 39 and 40 T. 13 S. R. 3 E., containing twenty-four hundred (2400) acres more or less.

13th. Section 89 T. 14 S. R. 3 E., and section 37 T. 15 S. R. 3 E. S. W. District, containing thirteen hundred and seven (1307) acres more or less.

14th. Section 83, T. 14 S. R. 3 E., on East bank of Vermillion River, bounded below by the tract last above described, having a front and depth of forty arpents and containing fourteen hundred and eight (1408) acres, more or less.

15th.—Section 85, T. 14, S. R. 3 E., S. W. District, on East bank of Vermillion River, bounded below by the tract last above described, and above by the claim of J. Mc Merriman, now the property of Adrien Nunes, containing five hundred and eighty (580) acres more or less.

16th. Section 84, T. 14, S. R. 3 E., bounded below by the property above mentioned of Adrien Nunes, with lot No. 50 adjoining, containing together three hundred and sixty (360) acres more or less.

17th. Lots 46, 47, 52 and 54, same township, each having five arpents front on the East bank of the Vermillion, with forty arpents in depth, together six hundred and forty (640) acres more or less.

18th. Lot 39, T. 14, S. R. 3 E.
19th. Lot 42, T. 14, S. R. 3 E.
20th. Lot 43, T. 14, S. R. 3 E.

These lots adjoin, having a depth of forty arpents, with a front of five arpents each, on the East Bank of Vermillion River, and contain each one hundred and sixty (160) acres more or less.

21st. Lot 26, T. 14, S. R. 3 E.
22d. Lot 27, T. 14, S. R. 3 E.
23d. Lot 28, T. 14, S. R. 3 E.
24th. Lot 29, T. 14, S. R. 3 E.

These four lots will be sold separately; they adjoin. Each has a front of five arpents on East Bank of Vermillion River, and a depth of forty arpents and contains each one hundred and sixty (160) acres more or less.

The land in the parish of St. Landry consists.

1st. A tract confirmed to Jean Baptiste McCarty, containing thirteen hundred and fifty-four (1354) acres, as surveyed by Wm. B. Jackson, United States Deputy Surveyor, on the 27th of June, 1829 situated on the east bank of Nementou river, having forty arpents front by forty depth to T. 10 S. R. 2 W. Southwest District Louisiana. Bounded at the time of survey, by Bartholomew McCarty above, John Menton below and vacant lands in the rear.

2d. A tract confirmed to Edmond McCarty, containing thirteen hundred and fifty-four (1354) acres, as surveyed by Wm. B. Jackson, United States Deputy Surveyor, on the 29th June, 1829, situated forty arpents from the Nementou river, bounded, at the time of survey, in front by Bartholomew McCarty, on the other sides by vacant lands. Each of these tracts has been subdivided into four lots of equal front, and numbered 1, 2, 3 and 4, and will be sold; the purchaser having the privilege to buy all in bulk.

Terms of Sale—Payments to be made in U. S. Treasury notes. One-fourth cash, and the balance in the notes of the purchasers to their own order, payable in one, two and three years, with 8½ per cent. interest from date of sale, secured by mortgage. Acts of sale and Internal Revenue stamps at the expense of purchasers, before Eustis & Winchester, notaries public in New Orleans. jn18 8sw3

CONSTABLE'S SALES.

Christophe Ballasey vs. Daniel Davis.

THIRD JUSTICE OF THE PEACE—PARISH OF ORLEANS—No. 2204.—By virtue of a writ of fieri facias, to me directed by the Honorable ... Collins, Third Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans I shall proceed to sell on TUESDAY the 16th of July, 1867, at 12 o'clock, m, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, a certain piece of ground designated by letter H. on the sketch annexed to the act ... which H. measures 18 feet 4 inches 1 line on Barracks street, 18 feet 3 inches 6 lines on the rear line, 73 feet 3 inches 1 line on the line nearest St. Claude street, 77 feet 1 inch 3 lines on the line separating it from the property of F. Dorhmiere; said portion of land being on the square bounded by Bayou Road, Barracks, St. Claude and Tremé streets. The above lots make part of a lot of ground designated by No. 12, on the plan deposited in the office of A. Mazureau, Notary.

Terms cash, in U. S. Treasury Notes.
A. LANGE, Constable.
jn15 20 jy 16

Lost.

CERTIFICATE No. 2,282, dated April 1st, 1867, issued in the name of H. De Geer & Rikard, for 10 shares of N. O. & G. W. Railroad Co. Application has been made to the Company for a new certificate.
my6 1m 1 1 a w

INSURANCES

N. O. Mutual Insurance Company

SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement :

Amount of Premiums unearned 1865		$88,294
Premiums during the year ending 31st December, 1866.		
On Fire Risks	$347,125 25	
On Marine Risks	79,090 74	
On River Risks	64,887 45	
		382,[illegible] 44
Total Premiums		$461,380 44
Less: Premiums unearned 31st Dec., 1866	$161,438 00	
Return Premiums	3,450 41	
		164,888 41
Net earned Premiums		$296,492 03
Losses—		
On Fire Risks	$65,779 43	
On Marine Risks	95,162 30	
On River Risks	53,583 90	
	$219,382 22	
Taxes	12,679 61	
Reinsurance	11,318 06	
General Expenses, less interest account	12,759 77	
Interest on Scrips	34,897 30	
		282,676 13
Net Profit		$94,009 90

The Company have the following assets :

Bills receivable secured by pledge and mortgage	$120,394 92
Premiums in course of collection	65,160 52
Consolidated or City Bonds	30,450 00
Invested in Gas Light Company	37,700 00
Do. in N. O. City Rail Road Company	3,300 00
Scrips or Mutual Ins Companies	79,726 00
Merchants' Exchange Company	1,000 00
Real Estate	6,072 44
Vallette's Dry Dock Company	10,450 00
Cash on hand	37,128 19
	$386,215 17
Less: Unclaimed Interest on Scrips	6,580 00
Interest due in March on all outstanding Scrips	24,397 00
Claims unsettled	7,855 00
	38,842 37
	$347,372 37

STATE OF LOUISIANA.
Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered, that on this day, the 9th of January, 1867, before me, the undersigned, Justice of the Peace, in and for the parish aforesaid, personally appeared JULES TUYES, President, and J. W. HINCKS, Secretary of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY of New Orleans, who being duly sworn according to law, did depose and say that the above statement is just and true, and a correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 9th day of January, 1867.

PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace, Parish of Orleans.

At a meeting of the Board of Directors, held the 7th instant, it was resolved to declare a scrip Dividend of Twenty-five per cent. on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December 1866, for which certificates will be issued on and after the 1st of March next. Also to pay, on and after the second Monday in March next, Six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

—DIRECTORS—

G. W. Babcock,	Wm. Stevens,
George Urquhart,	A. Schreiber,
J. A. White,	Charles Lafitte,
W. P. Vredenburg,	J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard,	Jules Tuyes,
A. Rocheveau,	John Gauche.

jan10 3m

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending Nov. 30, 1866		$386,315 35
Fire premiums	$234,433 04	
Marine	95,218 61	
River	56,673 70	$386,315 35
Less unterminated risks	$ 47,946 00	
Returned premiums	2,942 05	50,888 05
Net earned premiums		$335,427 30
Losses paid		
Fire losses	$142,194 95	
Marine losses	104,111 32	
River losses	18,047 23	
Re-insurance	$264,353 48	
	16,482 11	
Twenty and twenty five per cent returns	20,019 74	
Add expenses, internal revenue taxes, profit and loss, interest on scrip, less interest, etc.	31,201 31—	296,116 34
Net profits		$ 39,310 67
Net earned premiums 30th Nov., 1866		$335,427 29
Less amount on which twenty and twenty five per cent have been returned		176,666 [illegible]
Amount participating in profits		$148,761 [illegible]

The company have the following assets :

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

State of Louisiana,
Parish of Orleans, City of Orleans.

Sworn to and subscribed before me this ... day of December, 1866.
PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a scrip dividend of Twenty-five per cent on the net earned participating premiums of the year ending 30th November, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next; and have further resolved to pay six per cent interest on the outstanding certificates of scrip, on and after the second Monday of February, 1867.

TRUSTEES.

J. Lesher,	A. Miltenberger,
A. Vendu DeGrey,	J. Lenore,
J. C. Evans,	L. Cord,
Jas A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	A. H. D'More,
J. J. Sousa,	F. Maison,
	A. Bidaut.

Office, No. 5 Carondelet street.

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO., New Orleans 61 Camp street.

ELEVENTH ANNUAL STATEMENT Of the affairs of the SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1866.

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this sixteenth day of January, 1867.
G. H. BEAUGH.
Second Justice of the Peace Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent interest on the outstanding certificates of profits on and after the 11th of February next, and to redeem on and after that date FIFTY PER CENT of the Scrip of 1859. And they have further declared a Scrip dividend of FIFTY PER CENT on the net earned participating premiums, of the year ending December 31, 1866, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JNO G GAINES Vice-President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

—DIRECTORS—

Jas. G. Gaines,	H. T. Lonsdale,
Jno. C. Kicks,	Sampter Turner,
E. J. Hart,	B. Bisso,
J. H. Stauffer,	J. B. Broo,
Henry Renshaw,	Theo A. James,
Thos. Sloo,	J. C. Burell.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 22, 1866.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1866:

Fire Premiums	$392,124 71	
Marine	122,305 12	
River	505,949 50	
		$1,027,780 44
Amount of Earned Premiums		886,461 44
Losses paid and estimated		
Fire Losses	$ 34,462 06	
Marine	79,646 96	
River	249,343 38	
Paid discount in lieu of scrip	79,762 37	
Paid Taxes	56,192 34	
Paid reinsurances	61,307 21	
Profit and Loss, Interest, General Expenses, Stamps, less Discount, &c	149,166 00	
		673,730 21
Net Profits		$257,751 23
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend		$464,711 00

The Company have the following Assets.

Notes secured by mortgage	$ 80,445 00
Loans on pledge of stocks	39,994 05
Bills Receivable	51,158 51
Real Estate	60,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds	79,000 00
Invested in Bank Stocks	86,000 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account	82,253 20
Vallette Dry Dock Company	1,875 00
Due for Premiums in course of collection	160,969 13
Cash on hand	287,430 52
	$947,190 [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS,
CITY OF NEW ORLEANS.

Sworn to and subscribed before me this 22d day of May, 1866.
G. M. BEAUGH,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all the Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30th 1866; for which certificates will be issued on and after the second Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President,
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l B. Newman,	A. Dudell,
F. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. Ohé,
A. Thomson,	A. S. Bowling.

Wanted,

SMART, intelligent agents to sell KELLOGG'S U. S. MERCANTILE REGISTER.

It contains business directories of the thirteen principal cities of the United States; the Bankrupt Tariff and Revenue Laws; all the Post offices, Telegraph stations, Money order offices, &c. in the United States—in fact, EVERYTHING that COULD interest business men generally, a CONDENSED ... EASY REFERENCE. Price only $3. It is NEEDED by all business men. The Press commend it. It sells well; HAS NO COMPETITION ... Circulars ... Address:

G. D. KELLOGG, ...
115 Nassau street, New York.
jul4 3w

AUCTION SALES.

C. E. FORTIER'S SALES.

Succession of Mrs. Mary Merritt.—Second District Court of New Orleans—No. 28,865.

BY CHAS. E. FORTIER, Auctioneer
Office—No. 37 Exchange Alley.

WILL be sold on MONDAY July 1st, 1867, at 12 o'clock m., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order of the Hon. the Second District Court of New Orleans, bearing date the 29th May, 1867, the following described property, to wit:

A CERTAIN TRIANGULAR LOT OF GROUND situate at the Metairie, in the First District of the city, measuring 30 feet front on the Metairie Road, by a depth of 150 feet, adjoining the Cypress Grove Cemetery, and with such depth as corresponds thereto from the extremity of said front of 30 feet to the extremity of said depth line of 150 feet; together with the buildings and improvements thereon.

The above property is leased until the 1st of March 1868, at the rate of four hundred and twenty dollars per annum, with privilege of renewal for four years from that date, and will be sold subject to said lease.

Terms and Conditions.—One-half cash, and the balance on a credit of one and two years, with notes secured by mortgage upon said property and bearing interest at six per cent. per annum from date to maturity and eight per cent. per annum from maturity till final payment and in case of suit, the purchaser to pay 5 per cent. attorney's fees on the amount claimed and costs of suit, the buildings to be insured by the purchaser and the policy transferred to the vendors until the final payment of said notes.

Acts of sale, together with the Internal Revenue stamps, before Abel Dreyfous, notary public, at the expense of the purchaser.
je1 8 15 22 29

Valuable Square of Ground on Canal street, Between Gayoso and Salcedo.

SUCCESSION OF PHILLIP WILLIAM HEINS AND HIS WIFE LOUISA DIRKER.

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer.
Office No. 37 Exchange Alley.

TUESDAY 16th July, at 12 o'clock m. will be sold at the Merchants and Auctioneers' Exchange, on Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans dated the 11th of June, 1867, the following described square of ground, viz:

That valuable SQUARE OF GROUND bounded by Canal, Customhouse, Gayoso and Salcedo streets, divided into twenty-four lots, numbered from 1 to 24.

[illegible]

Terms—One half cash, in United States Treasury notes, payable on the spot, and for the balance at a credit of one year, for notes secured by mortgage and bearing eight per cent interest from date until payment.

Acts of sale including Internal Revenue stamp, before E. R. Hogan, notary public, at the expense of purchasers.
je14 22 29 jy 5 10 16

Valuable Property in the Second District.

Succession of Celeste Marigny.

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer.
Office No. 37 Exchange Alley.

SATURDAY, 20th July, 1867 at 12 o'clock m., will be sold at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated June 15th ...

A LOT OF GROUND situate in the Second District of this city, in the square bounded by Barracks, Hospital, Mint and Tonti streets, ... [illegible]

Terms Cash, in U. S. Treasury notes.

The purchaser to assume the payment of taxes for the year 1867.

Act of sale before Octave De Armas notary public at the expense of the purchaser, including U. S. Internal Revenue stamps.
je14 22 29 jy6 13 20

JUDICIAL SALES.

Sale by the sheriff of the Parish of Orleans ...

Mary Folz, Wife of Conrad Apple and als vs. Michael Folz and als. Suit in Partition.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. [illegible]

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

O. Tolando Desgrange & Co. vs. E. W. Lefton, R. Y. Rix and Henry Turnbull.

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS [illegible]

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.
je13 22 29 jy6 15

J. B. St Amand vs. Leonce Bayhi.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—No 18,... —By virtue of a writ of seizure and sale ... [illegible]

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.
je13 22 29 jy6 15

STATE OF LOUISANA,
PARISH OF ORLEANS,
CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN THAT ON THIS TENTH DAY of April, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-seven, and of the Independence of the United States of America the ninety-first, before me WILLIAM JOSEPH CASTELL, a Notary Public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared:

The parties hereinafter named and undersigned, who declared that availing themselves of the provisions of the Statutes of the State of Louisiana relative to the organization of corporations in this State, they do by these presents ... the object and under the following stipulations, to wit:

ARTICLE I.

The corporate name of the Association shall be the MISSISSIPPI VALLEY NAVIGATION COMPANY.

ARTICLE II.

The place of business and legal domicil of this Corporation shall be located in the city of New Orleans.

ARTICLE III.

The object of this Association is to construct and navigate steamboats ... for the purpose of carrying Freight and Passengers and generally ... [illegible]

ARTICLE IV.

The President of the Association is hereby constituted the officer on whom citation may be served.

ARTICLE V.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Five Hundred Thousand Dollars represented by five thousand Shares of One Hundred Dollars each. Ten per cent of each subscription shall be payable at the time of signing, and the remainder ... [illegible]

ARTICLE VI.

This Association shall go into operation as soon as fifty Thousand Dollars of the capital stock is subscribed and immediately thereafter the Stockholders may meet and elect a Board of Directors, ... [illegible]

ARTICLE VII.

That in case it should become necessary to place this corporation in a state of liquidation there shall be appointed by the Board of Directors some one of their number who shall represent said Corporation, and whose signature shall be binding on the Company.

ARTICLE VIII.

The Board of Directors, as soon as practicable after their election, shall proceed to elect the officers of the Association, which shall consist of a President, Vice President, Treasurer, Secretary, Superintendent, and such other officers as they may deem necessary, the two first of whom shall be from their own number.

ARTICLE IX.

This Association shall have a corporate seal, the device of which shall be a steamboat and name of the Corporation around the same.

ARTICLE X.

The term for which this Corporation is formed shall be twenty-five years.

ARTICLE XI.

That should any subscriber refuse or neglect to pay punctually his or her instalments as the same shall become mature and fall due hereafter ... [illegible]

ARTICLE XII.

This corporation shall adopt such By-Laws hereafter as they may deem proper and necessary not inconsistent with this act.

The parties to this act are

DAVID DE HAVEN
DAVID A. MARTIN,
FRANK BAKER,
THOMAS G. RHETT
JOHN D. STRONG,
JOHN A. WEST,
LEE CRANDALL,
A. W. FAULKNER.

This done and passed in my office, at New Orleans aforesaid, the day, month and year first above written in the presence of Charles E. Lenes and Theodore Renshaw, witnesses of lawful age, domiciliated in this city who hereunto sign their names with the parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

(Signed)

D. DeHAVEN
D. C. MARTIN,
F. BAKER,
THOS. G. RHETT,
A. W. FAULKNER,
JOHN D. STRONG,
JOHN A. A. WEST,
LEE CRANDALL,
CHAS. E. LENES,
THEO. RENSHAW,
W. J. CASTELL,
Notary Public.

A True Copy,
W. J. CASTELL,
Notary Public.

New Orleans, April 10, 1867.

DISEASES.

M. F. GAUDOT, ... [illegible]

Value of Foreign Coins.

The following is a synopsis of the value of foreign specie moneys in the money terms and gold of the United States, prepared officially at the United States Mint, and used at the Treasury Department in Washington:

COUNTRIES.		VALUE
Austria	Silver Florin, (100 Kreutzers)	$.4806
Belgium	Silver Franc	$.19455
Bolivia	Silver Dollar	$.7084
Brazil	Milrei (1000 Reis)	$.5415
Bremen	Thaler (72 Groten)	$.70
Buenos Ayres	See New Granada and Mexico.	
Central America	Doubloon	$15.747
	Gold Dollar	$.9842
	Four Dollar Piece, (2 Escudos)	$3.687
Chili	Gold Dollar	$.91265
China	Tael	$1.48
	Mexican Dollar (The Chop Dollar has no standing value)	$1.05
Denmark	Silver Rigsdaler (6 Marks)	$.5463
Ecuador	Dollar (8 Reals)	$.60
Egypt	Piastre	$.05
England	Pound	$484
France	Franc (100 centimes, gold) (See Belgium, Silver)	$.193
Germany	Thaler (30 Groschen)	$.19455 / $.7395
	Austrian florin (100 Kreutzers) (See Austria	$.4803
	Southern Florin (60 Kreutzers)	$.412
Greece	Drachm (100 Lepta)	$.17275
Hamburg	Mark Banco (16 Shillings)	$.3643
India	Rupee (16 Annas)	$.462
Italy	Lira of 100 ...	$.193
	Lira of Florence	$.1616
	Scudo of Rome	$1.00
	Ducat of Naples	$.8274
Japan	Itzebu	$.34
	Mexican Dollar	$1.05
Mexico	Doubloon	$15.747
	Gold Dollar	$.9842
	Silver Dollar	$1.05
Morocco	Bentiquin	$2.00
Netherlands	Guilder	$.4085
New Granada	Peso 1 10 of a Condor in gold	$.965
	in silver	$.973
Peru	Same as Bolivia	
Portugal	Milrei (1,000 Reis)	$1.08
Prussia	Thaler (30 Groschen See Germany	
Russia	Rouble (100 Copeks)	$.777
Spain	Real (100 Centimes)	$.05
Sweeden	Rigsdaler—(Banco) ... (½ specie Daler)	$.269
Switzerland	Franc (100 Rappen) see France	
Tunis	Piastre	$.125
Turkey	Piastre (40 Paras) gold	$.0435
	silver	$.043

Bank Directory.

Bank of America, corner of Canal and Exchange Place—A. M. Fortier, President; J. E. Mortimer, Cashier.

Canal Bank, corner of Gravier and Camp—Geo. Jonas, President; C. Jumonville, Cashier.

Crescent City Bank, No. 104 Canal street (up stairs)—John ... emberton, President; Charles Fabrie, Cashier.

Citizens Bank, corner of Royal and Customhouse—John G. Gaines, President; J. L. Delery, Cashier.

First National Bank, No. 37 Camp street—D. B. Forbes, President; ——— Vice President; Louis Miey, Acting Cashier.

City National Bank, corner Magazine and Natchez Alley—G. W. Cochran, President; Jules Cassard, Cashier.

City Bank of New Orleans, No. 15 Commercial Place—Richard Jones, Manager.

Bank of Louisiana, ... corner Royal and Conti—Ambrose Lanfear, ... J. F. Irvine, Cashier.

Louisiana State Bank, corner ... and Conti—J. A. Blanc, President ... L. Le Bernard, Cashier.

Mechanics and Traders Bank, No. 102 Canal street—Walter G. Robinson, President; G. Cruzat, Cashier.

Bank of New Orleans, corner St. Charles and ... street—Frank Williams, President; A. Duclos, Cashier.

Pere, Legendre & Bro., No. 17 Camp street.

Southern Bank, No. 11 St. Charles street—Lee Lacroix, President; John G. Devereux, Act. Cashier.

Sun ..., corner Camp and Common ...

Union Bank of Louisiana, No. 123 Canal street—E. E. Lavillebeuvre, President; Geo. A. Freret, Cashier.

... Camp and Common streets.

Louisiana National Bank, Common street near Camp—James Robb, President; J. W. Carroll, Vice President and ... Cashier.

New Regulations Concerning Stamp Duties

Commissioner Rollins, of the Internal Revenue Bureau, has just issued a pamphlet containing a schedule of stamp duties to and after March 1, 1866, and the laws and regulations concerning the purchase and use of Internal Revenue Stamps.

In all cases where an adhesive stamp is used for denoting the stamp duty upon an instrument, the person using or pasting the same must write or imprint thereupon in ink the initials of his name, and the date the year, month, and day on which the same is attached or used. Each stamp should be separately cancelled. When stamps are printed upon checks, &c., so that in filling up the instrument the face of the stamp is and must necessarily be written across, no other cancellation will be required.

All cancellation must be distinct and legible, and, except in the case of proprietary stamps from private dies, no method of cancellation which differs from the above described can be recognized as legal and sufficient.

A person who holds an unstamped conveyance, founded upon a Confederate currency consideration will be allowed to affix such stamps thereto as he may think sufficient, and no prosecution will be instituted by the Internal Revenue Bureau for the recovery of a penalty for failure to stamp it according to the nominal amount of such consideration in United States currency at the date of its delivery, they will be allowed to do so, taking their own risk of the sufficiency of the stamp.

The validity of a deed is a question for the courts. It is one of importance to the parties, but not to the Bureau any further than the insufficiency of the stamp may effect their revenue. The foregoing is applicable to other instruments as well as to deeds.

A penalty of fifty dollars is imposed upon every person who makes, signs or issues, or who causes to be made, signed or issued any paper of any kind or description whatever, or who accepts, negotiates or pays, or causes to be accepted, negotiated, or paid, any bill of exchange, draft or order, or promissory note for the payment of money, without the same being duly stamped, or having thereupon an adhesive stamp for denoting the tax chargeable thereon, cancelled in the manner required by law, with intent to evade the provisions of the Revenue Act.

A penalty of two hundred dollars is imposed upon every person who pays, negotiates or offers in payment, or receives or takes in payment, any bill of exchange or order for the payment of any sum of money, drawn or purporting to be drawn in a foreign country but payable in the United States, until the proper stamp has been affixed thereto.

A penalty of fifty dollars is imposed upon every person who fraudulently makes use of an adhesive stamp to denote the duty required by the revenue act, without effectually cancelling and obliterating the same in the manner required by law.

Attention is particularly called to the following extract from section 155 of the act of June 30, 1864, as amended by the act of July 13, 1866:

"If any person shall wilfully remove or cause to be removed, alter or cause to be altered, the cancelling or defacing marks on any adhesive stamp, with intent to use the same, or to cause the use of the same, after it shall have been once used, or shall knowingly or wilfully sell or buy such washed or restored stamps, or offer the same for sale, or give or expose the same to any person for use, or knowingly use the same or prepare the same with intent for the further use thereof, or if any person shall knowingly and without lawful excuse (the proof whereof shall be on the person accused) have in his possession any washed, restored, or altered stamps, which have been removed from any vellum, parchment, paper, instrument, or writing, then, and in every such case, every person so offending, and every person knowingly and wilfully aiding, abetting, or assisting in committing any such offence as aforesaid shall, on conviction thereof, ... be punished by a fine not exceeding one thousand dollars, or by imprisonment and confinement to hard labor not exceeding five years, or both, at the discretion of the court."

It is reported that persons in various parts of the country, and under various pretexts, are collecting cancelled stamps, and it is to be believed, for the purpose of removing the cancelling marks therefrom and preparing them for further use.

All revenue officers have been directed to give this matter their special attention, to acquaint the people with the meaning of the law to such stamps are collected, and with the penalties incurred by all who knowingly are in any way ... and innocent of all intent to defraud the revenue.

The fact that a person is collecting such stamps, which have once been used is sufficient to arouse strong suspicion, and calls for an immediate investigation, and the possession of washed, restored or altered stamps is prima facie evidence of guilt. No pains should be spared to insure the detection and punishment of the guilty parties.

It is not lawful to record any instrument, document or paper required by law to be stamped, or any copy thereof, unless a stamp or stamps of the proper amount have been affixed and cancelled in the manner required by law; and such instrument or copy, and the record thereof, are utterly null and void, and cannot be used or admitted as evidence in any court until the defect has been cured as provided in section 158.

Legal Rates of Interest.

The following are legal rates of interest in the several State of the Union:

Maine, 6 per cent.
New Hampshire, 6 per cent.
Vermont, 6 per cent, except upon railroad notes or bonds, which may bear 7 per cent.
Massachusetts, 6 per cent.
Rhode Island, 6 per cent.
Connecticut, 6 per cent. By the law of 1864, banks are prohibited, under ... $500, from taking, directly or indirectly ... per cent.
New York, 7 per cent.
New Jersey, 6 per cent.
Pennsylvania, 6 per cent.
Delaware, 6 per cent.
Maryland, 6 per cent.
Virginia, 6 per cent.
North Carolina, ...
South Carolina ...
Georgia, 7 per ...
Alabama, ...
Arkansas, ...
[illegible]